



N°13

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

Le 18 Nov. 2017

SALAIRES 2018 : Un accord somme toute correct

Comme chaque année, il est de règle de négocier les salaires minima de branche.

Comme chaque année, dans certaines branches, les patrons nous expliquent que la conjoncture du moment fait que l'on ne peut pas augmenter les minis car cela aurait un impact néfaste pour les entreprises.

Et comme chaque année nous sortons nos « kleenex » pour sécher nos larmes.

Cette année, dans la branche des Cuir et Peaux nous avons eu droit à une note de conjoncture pas si mal que ça puisque le chiffre d'affaire des tanneries et mégisseries a été en légère augmentation en cette fin d'année 2017 (+7% pour les tanneries et +2% pour les mégisseries).

Cette entame de réunion pour la négociation des salaires minima de la branche partait donc sous les meilleurs auspices, mais nous avons été vite refroidis par la proposition de la chambre patronale à savoir : une revalorisation de 0.7% des quatre coefficients ouvriers et la même augmentation de la valeur du point

servant au calcul des autres coefficients de la branche.

Après notre refus, la chambre patronale a légèrement revu à la hausse sa proposition avec 0.9% d'AG.

Force Ouvrière a été, une nouvelle fois, fer de lance de cette négociation.

Après avoir expliqué que l'inflation sur une année glissante était de 1.2%, que l'augmentation de la CSG allait impacté directement les salariés, que pour garder l'attractivité de la branche il fallait que le 1^{er} coefficient se devait d'être au-dessus du SMIC, de façon plus conséquente que les 2 centimes d'euros proposés (9.81€ + 0.9%), la balle était donc dans le camp de la chambre patronale pour obtenir notre signature.

Après une suspension de séance, la porte-parole de la chambre patronale nous a annoncé que l'augmentation des salaires minima de branche 2018 serait de 1.24% (équivalent à l'augmentation du SMIC) pour toute la grille (voir au verso).



Répondant en partie à nos revendications, nous avons annoncé que nous serions signataires de l'accord, suivi en cela par la CGT et la CFE/CGC.

Vous aurez remarqué au passage que la CFDT n'apparaît pas dans les signataires, non pas que cet accord n'est pas à la hauteur de leurs

espérances mais tout simplement parce qu'ils n'ont pas daigné participer à cette négociation.

Ils estiment certainement que les salariés de cette branche sont trop payés et qu'ils ne méritent pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Catégories	Coefficients	Au 1 ^{er} janvier 2018	
		Taux horaires en euros	Salaires bruts mensualisés en euros
OS1	135	9,93	1 506,30
OS2	143	10,07	1 527,80
OQ	155	10,45	1 584,61
OHQ	170	11,20	1 698,23

Les salaires bruts mensualisés ont été calculés sur une base de 151,67 heures pour 35heures

APPOINTEMENTS

Concernant les personnels « EMPLOYÉS », « TECHNICIENS & AGENTS DE MAÎTRISE » et « CADRES », le point mensuel est fixé à **8,99 euros** à compter du **1^{er} janvier 2018**.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgfto@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgfto.com>